

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

📅 **DATE DE MISE A JOUR : 13-03-2025**

## PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et suivants du Code du travail, le présent règlement intérieur définit les règles générales et permanentes relatives à la discipline, à l'hygiène et à la sécurité applicables aux stagiaires de **Normandie Taxis Academy**. Il est établi dans l'intérêt de tous afin de garantir un cadre de formation optimal, respectueux des droits et obligations de chacun.

## 1. CHAMP D'APPLICATION ET OPPOSABILITÉ

### 1.1. Champ d'application

La présente clause s'applique à tous les stagiaires, quel que soit le type de formation suivie (formation initiale, continue, mobilité ou e-learning), dispensée par **Normandie Taxis Academy**. Elle régit les relations entre **Normandie Taxis Academy** et le stagiaire inscrit à l'une de ses formations, ainsi que les obligations respectives de chaque partie tout au long de la période de formation.

Elle est incluse dans l'ensemble des documents contractuels relatifs à la formation professionnelle continue, et notamment dans :

- Le contrat de formation,
- Les conditions générales de vente,
- Les conventions et documents annexes relatifs à la formation dispensée par **Normandie Taxis Academy**.

### 1.2. Opposabilité

Les présentes conditions sont opposables aux stagiaires dès leur inscription à l'une des formations proposées par **Normandie Taxis Academy**. En s'inscrivant à une formation, le stagiaire accepte expressément l'intégralité des termes des conditions générales, ainsi que des clauses spécifiques du contrat de formation.

Les conditions contractuelles sont considérées comme ayant été acceptées dès la signature du contrat de formation et sont opposables dès le début de la formation, qu'il s'agisse d'une formation en présentiel, à distance ou hybride.

### 1.3. Validité et modification des conditions

Les présentes conditions sont valables pour toute la durée de la formation suivie par le stagiaire, et ce, dès son inscription et jusqu'à l'achèvement de celle-ci.

**Normandie Taxis Academy** se réserve le droit de modifier ou d'actualiser ces conditions à tout moment, notamment en cas de modification législative ou réglementaire, ou en fonction de l'évolution de ses pratiques pédagogiques.

Toute modification de ces conditions sera communiquée au stagiaire par écrit (courrier, e-mail, affichage sur le site internet, etc.), et elle s'appliquera à compter de la notification, sauf indication contraire.

#### **1.4. Applicabilité dans le cadre des relations contractuelles**

Les présentes conditions générales, et notamment la présente clause relative au champ d'application et à l'opposabilité, s'appliquent dans toutes les situations où un stagiaire est inscrit à une formation, quel que soit le mode de financement utilisé (autofinancement, financement par un organisme tiers, etc.).

Les conditions sont applicables à tous les aspects de la formation, y compris la procédure d'inscription, le suivi pédagogique, l'évaluation des acquis, la délivrance des certificats de formation, ainsi que l'éventuelle gestion des litiges.

#### **1.5. Garanties du stagiaire**

En s'inscrivant à une formation auprès de **Normandie Taxis Academy**, le stagiaire déclare avoir pris connaissance des conditions de formation, avoir reçu toutes les informations nécessaires et acceptées celles-ci sans réserve. Il s'engage également à respecter les modalités définies, ainsi que les règles de discipline, de sécurité, d'hygiène, et de conduite dans le cadre de la formation.

### **2. RÈGLES RELATIVES À LA DISCIPLINE**

#### **2.1. Comportement attendu des stagiaires**

Dans le cadre de leur formation chez **Normandie Taxis Academy**, les stagiaires sont tenus d'adopter un comportement respectueux, professionnel et conforme aux valeurs de l'établissement. L'objectif est de créer un environnement de travail agréable et productif, favorable à l'apprentissage et au développement des compétences.

Les stagiaires doivent respecter les règles de conduite suivantes :

- **Respect mutuel** : Un comportement respectueux envers les formateurs, les autres stagiaires et le personnel de l'établissement est exigé. Toute forme d'agression verbale, physique ou de harcèlement, qu'il soit de nature sexiste, raciste, homophobe ou autre, est strictement interdite.
- **Ponctualité** : Les stagiaires doivent être présents à l'heure et participer activement à toutes les sessions de formation. En cas de retard ou d'absence, ils doivent informer **Normandie Taxis Academy** dans les plus brefs délais et justifier de leurs absences lorsque cela est nécessaire.
- **Respect des consignes pédagogiques** : Les stagiaires doivent suivre les instructions des formateurs et participer activement aux activités pédagogiques. Ils sont également tenus de respecter le matériel et les équipements mis à leur disposition.

- **Comportement professionnel** : Lors des activités pratiques (notamment dans les véhicules de formation), les stagiaires doivent adopter un comportement professionnel, en respectant les règles de sécurité, de conduite et de courtoisie.

## 2.2. Interdictions générales

Certaines actions ou comportements sont strictement interdits durant la formation. Ces interdictions incluent, sans s'y limiter :

- **Alcool et substances interdites** : Il est interdit de consommer de l'alcool, des drogues ou toute autre substance altérant les capacités physiques et mentales durant la formation ou sur le lieu de formation.
- **Tabagisme** : Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux de formation. Les stagiaires doivent respecter les zones désignées pour fumer, si elles existent, et ne pas perturber le bon déroulement de la formation.
- **Utilisation abusive des technologies** : L'utilisation des téléphones portables, tablettes ou autres appareils électroniques doit être limitée aux périodes de pause et ne doit pas interférer avec la bonne conduite des activités pédagogiques.

## 2.3. Sanctions disciplinaires

En cas de non-respect des règles de discipline mentionnées ci-dessus, des sanctions peuvent être appliquées en fonction de la gravité des faits. Les sanctions suivantes peuvent être prises à l'encontre des stagiaires :

- **Avertissement oral** : En cas de comportement léger ou d'infraction mineure aux règles de discipline, un avertissement oral pourra être donné. Ce dernier sera consigné dans le dossier du stagiaire.
- **Avertissement écrit** : En cas d'infraction plus grave ou répétée, un avertissement écrit pourra être délivré, précisant la nature de l'infraction et les conséquences éventuelles d'un comportement similaire à l'avenir.

- **Exclusion temporaire** : En cas de comportement nuisible ou d'incidents graves (par exemple, comportement violent, harcèlement, consommation de substances interdites), le stagiaire pourra être exclu temporairement de la formation, avec une suspension de sa participation pour une période déterminée.
- **Exclusion définitive** : En cas de violation grave des règles de discipline, pouvant nuire au bon déroulement de la formation ou à la sécurité des autres, **Normandie Taxis Academy** se réserve le droit d'exclure définitivement le stagiaire de la formation. Cette décision pourra être accompagnée d'une résiliation du contrat de formation, sans remboursement des frais de formation.

## **2.4. Procédure disciplinaire**

En cas de manquement aux règles de discipline, une procédure disciplinaire sera suivie pour garantir le respect des droits de chacun et assurer une gestion équitable des situations.

La procédure est la suivante :

1. **Convocation à un entretien préalable** : Le stagiaire sera informé par écrit des faits reprochés et sera invité à un entretien préalable. Lors de cet entretien, le stagiaire pourra se défendre et présenter sa version des faits.
2. **Examen des faits et décision** : Après l'entretien, **Normandie Taxis Academy** procédera à l'examen des faits et prendra une décision proportionnée aux circonstances. Cette décision pourra comprendre une sanction disciplinaire, dont le stagiaire sera informé par écrit.
3. **Droit de recours** : Le stagiaire pourra contester la sanction appliquée en formant un recours auprès de **Normandie Taxis Academy**, dans un délai de 10 jours suivant la notification de la décision.

## **2.5. Récupération des frais en cas de sanction**

En cas d'exclusion définitive ou de suspension, le stagiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement des frais de formation engagés, sauf si cette exclusion résulte d'un manquement grave de la part de **Normandie Taxis Academy**.

## **2.6. Responsabilité du stagiaire**

Le stagiaire est responsable de son comportement et de son engagement dans le cadre de la formation. Il doit prendre les mesures nécessaires pour éviter tout trouble au bon déroulement de la formation et doit veiller à la sécurité de lui-même et des autres.

## **3. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ**

### **3.1. Respect des règles d'hygiène et de sécurité**

Dans le cadre de la formation, **Normandie Taxis Academy** veille à garantir un environnement de travail respectueux des normes d'hygiène et de sécurité. Tous les stagiaires s'engagent à respecter les mesures

mises en place pour assurer leur sécurité et leur bien-être ainsi que celui des autres participants et du personnel.

Les stagiaires doivent prendre connaissance des consignes de sécurité et d'hygiène dès leur arrivée et s'engagent à les suivre pendant toute la durée de la formation.

Ces consignes incluent, sans s'y limiter, les mesures relatives à l'utilisation des équipements, la gestion des situations d'urgence et les comportements à adopter pour prévenir les risques d'accidents.

### **3.2. Consignes de sécurité générales**

Les stagiaires doivent se conformer aux consignes de sécurité affichées dans les locaux de **Normandie Taxis Academy** et transmises par les formateurs. Ces consignes portent sur les points suivants :

- **Sécurité des locaux** : Les stagiaires doivent veiller à ce que les espaces de formation et de travail restent dégagés et ne présentent pas de risques pour la circulation (par exemple, éviter de bloquer les sorties de secours, laisser les allées dégagées, etc.).
- **Utilisation des équipements** : Les stagiaires doivent utiliser correctement les équipements mis à leur disposition dans le cadre de la formation (véhicules, matériels pédagogiques, etc.) et doivent signaler toute défectuosité ou anomalie. L'utilisation des véhicules de formation doit se faire dans le respect des consignes de sécurité définies par les formateurs.
- **Équipement de protection individuelle** : Si des équipements de protection individuelle (EPI) sont requis pour certaines activités (par exemple, gants, casques, gilets de sécurité, etc.), les stagiaires doivent les porter conformément aux instructions des formateurs.

### **3.3. Mesures liées à la santé publique**

Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, **Normandie Taxis Academy** applique les mesures préconisées par les autorités sanitaires pour assurer la protection des stagiaires contre les risques sanitaires, notamment les infections et autres maladies transmissibles.

Les mesures incluent :

- **Port du masque et distanciation sociale** : Selon les directives en vigueur, le port du masque peut être requis dans certains espaces communs, ainsi que le respect de la distanciation physique entre les stagiaires.
- **Hygiène des mains** : Les stagiaires doivent se laver régulièrement les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique mis à leur disposition dans les espaces communs et les salles de formation.
- **Désinfection des équipements** : Tous les équipements utilisés, notamment les véhicules de formation, seront désinfectés avant et après chaque utilisation.
- **État de santé des stagiaires** : Les stagiaires doivent informer **Normandie Taxis Academy** de toute condition de santé pouvant compromettre leur sécurité ou celle des autres (par exemple, symptômes d'une maladie infectieuse). En cas de doute sur leur état de santé, les stagiaires doivent consulter un professionnel de santé avant de participer à la formation.

### **3.4. Accidents et premiers secours**

En cas d'accident ou d'incident survenant durant la formation, **Normandie Taxis Academy** met à disposition une trousse de premiers secours et désigne des personnes compétentes pour intervenir en cas d'urgence. Les stagiaires doivent immédiatement informer un formateur ou un membre de l'équipe en cas de blessure ou d'accident.

Les numéros d'urgence seront affichés de manière visible dans les espaces de formation.

### **3.5. Évacuation d'urgence**

Les stagiaires doivent être informés des procédures d'évacuation en cas d'urgence. Des exercices d'évacuation pourront être organisés périodiquement pour s'assurer que tous connaissent la marche à suivre en cas d'incendie ou d'autres situations d'urgence.

Les sorties de secours doivent toujours être accessibles et dégagées, et les stagiaires doivent suivre les consignes d'évacuation données par les formateurs ou le personnel en charge de la sécurité.

### **3.6. Responsabilité des stagiaires**

Les stagiaires sont responsables de leur propre sécurité et de celle des autres participants en respectant les consignes de sécurité et en signalant toute situation potentiellement dangereuse. Ils s'engagent à utiliser les équipements de manière appropriée et à respecter les règles de sécurité, qu'elles soient affichées ou transmises par le formateur.

En cas de non-respect des règles d'hygiène et de sécurité, **Normandie Taxis Academy** se réserve le droit de suspendre ou d'exclure le stagiaire de la formation, selon la gravité de la situation.

### **3.7. Responsabilité de Normandie Taxis Academy**

**Normandie Taxis Academy** prend toutes les mesures nécessaires pour garantir un environnement de formation sécuritaire. Toutefois, l'établissement décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident survenant suite au non-respect des consignes de sécurité ou d'hygiène par un stagiaire.

## **4. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ**

### **4.1. Propriété intellectuelle des supports de formation**

Tous les supports de formation, documents pédagogiques, manuels, présentations, vidéos, logiciels, et tout autre contenu créé par **Normandie Taxis Academy** (ci-après « les Supports ») dans le cadre de la formation, sont protégés par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Ces Supports, qu'ils soient imprimés ou numériques, restent la propriété exclusive de **Normandie Taxis Academy**, et ce, pendant toute la durée de la protection des droits d'auteur. En conséquence :

- Le stagiaire reconnaît que **Normandie Taxis Academy** conserve l'intégralité des droits d'auteur et des droits de propriété intellectuelle sur tous les Supports utilisés ou remis dans le cadre de la formation.
- Le stagiaire s'engage à ne pas reproduire, distribuer, diffuser, ou utiliser ces Supports à des fins commerciales sans l'autorisation écrite préalable de **Normandie Taxis Academy**.

- Toute reproduction ou diffusion non autorisée des Supports constitue une violation des droits de propriété intellectuelle et peut entraîner des poursuites judiciaires.

Les droits d'usage des Supports sont accordés exclusivement au stagiaire pour la durée de la formation et dans le cadre de son apprentissage personnel et professionnel. Tout autre usage est interdit sans autorisation préalable.

#### **4.2. Propriété intellectuelle des créations des stagiaires**

Les créations, travaux pratiques, projets, ou toute autre production réalisée par le stagiaire dans le cadre de la formation (ci-après « les Créations ») peuvent être la propriété du stagiaire, sous réserve des conditions suivantes :

- **Propriété des créations** : Le stagiaire conserve la propriété des droits d'auteur sur ses Créations, sous réserve de la respect des règles de la formation. Toutefois, en cas de production d'un travail collectif ou d'une production réalisée avec l'assistance des formateurs ou dans un cadre spécifique de la formation, **Normandie Taxis Academy** peut revendiquer des droits d'utilisation ou de reproduction.
- **Utilisation des Créations** : Le stagiaire autorise **Normandie Taxis Academy** à utiliser, reproduire, ou diffuser ses Créations dans un cadre pédagogique ou promotionnel, à condition que son nom soit mentionné en tant qu'auteur de l'œuvre.

#### **4.3. Confidentialité**

**Normandie Taxis Academy** et ses stagiaires s'engagent mutuellement à respecter la confidentialité des informations échangées au cours de la formation.

- **\*\*Obligations de confidentialité de Normandie Taxis Academy** : **Normandie Taxis Academy** s'engage à ne pas divulguer les informations personnelles ou professionnelles des stagiaires à des tiers, sauf si cela est nécessaire pour le bon déroulement de la formation ou si la loi l'exige.
- **Obligations de confidentialité des stagiaires** : Les stagiaires s'engagent à ne pas divulguer les informations pédagogiques, techniques, commerciales, ou confidentielles auxquelles ils ont accès dans le cadre de la formation, notamment en ce qui concerne les méthodes d'enseignement, les contenus des Supports, les données des autres stagiaires, ou toute autre information confidentielle de **Normandie Taxis Academy**.

La présente obligation de confidentialité est valable pendant la durée de la formation et subsiste pendant une période de 5 ans après la fin de la formation.

#### **4.4. Restrictions de l'utilisation des données et supports**

Aucune donnée ou support pédagogique ne peut être utilisé à des fins commerciales ou de revente, ni être partagé avec des tiers non autorisés. Les stagiaires ne peuvent utiliser les Supports de formation ou les informations reçues à des fins autres que celles expressément autorisées par **Normandie Taxis Academy**.

#### **4.5. Droit d'auteur et droit à l'image**

Les stagiaires acceptent que, dans le cadre de leur formation, des photographies ou vidéos puissent être prises lors des sessions, à des fins pédagogiques ou promotionnelles. Ces images pourront être utilisées

par **Normandie Taxis Academy** dans des supports de communication, avec mention explicite du stagiaire si nécessaire, sous réserve de l'accord préalable du stagiaire concerné. Ce consentement est régi par la clause **8. "Droit à l'image"**.

#### **4.6. Sanctions en cas de violation**

Toute violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de confidentialité stipulées dans cette clause pourra entraîner des sanctions disciplinaires et des poursuites judiciaires. **Normandie Taxis Academy** se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et veiller au respect de la confidentialité.

### **5. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Dans le cadre de la formation, **Normandie Taxis Academy** s'engage à respecter la législation en vigueur concernant la protection des données personnelles, notamment la réglementation européenne relative à la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil, dit RGPD). Cette clause vise à informer les stagiaires sur les modalités de collecte, de traitement et de stockage de leurs données personnelles dans le cadre de la formation.

#### **5.1. Collecte des données personnelles**

**Normandie Taxis Academy** collecte des données personnelles lors de l'inscription à la formation, notamment les informations suivantes :

- Identité (nom, prénom, date de naissance)
- Coordonnées de contact (adresse, téléphone, e-mail)
- Informations professionnelles (numéro de permis de conduire, carte professionnelle, diplôme, etc.)
- Justificatifs de santé ou d'aptitude (certificat médical, etc.)

Ces données sont collectées dans le but de gérer l'inscription des stagiaires, assurer le bon déroulement de la formation, et répondre aux obligations légales et réglementaires liées à la formation professionnelle.

#### **5.2. Finalités du traitement des données**

Les données personnelles collectées par **Normandie Taxis Academy** sont utilisées exclusivement pour les finalités suivantes :

- Inscription et gestion de la formation des stagiaires.
- Évaluation des connaissances et des compétences.
- Émission du certificat de réalisation ou d'autres documents officiels liés à la formation.
- Communication d'informations relatives à la formation et à l'organisation des sessions.
- Respect des obligations légales et réglementaires (attestations de formation, rapports auprès des autorités compétentes, etc.).

Aucune donnée personnelle ne sera utilisée à des fins commerciales ou marketing sans l'accord préalable du stagiaire.

### **5.3. Durée de conservation des données**

Les données personnelles des stagiaires sont conservées pendant la durée de la formation et au-delà, pendant une période nécessaire au respect des obligations légales et contractuelles de **Normandie Taxis Academy**. Après la fin de la formation, les données seront conservées dans un délai conforme aux exigences légales, notamment en matière de conservation des documents relatifs à la formation professionnelle, et ce, dans un cadre sécurisé.

- Les données liées à la formation seront conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la session de formation, conformément aux obligations légales.
- Les données relatives aux paiements et aux factures seront conservées pendant 10 ans.

### **5.4. Sécurisation des données**

**Normandie Taxis Academy** met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles contre la perte, le vol, la modification non autorisée, l'accès illégal ou tout autre risque lié à la sécurité des données. Ces mesures incluent :

- Le stockage sécurisé des données sur des supports protégés.
- La limitation des accès aux données uniquement aux personnes habilitées et responsables de la gestion de la formation.
- L'utilisation de logiciels de sécurité pour protéger les informations transmises en ligne (cryptage, pare-feu, etc.).

### **5.5. Droits des stagiaires**

Conformément au RGPD, les stagiaires disposent de plusieurs droits concernant leurs données personnelles, qu'ils peuvent exercer en contactant **Normandie Taxis Academy** par écrit ou par courriel à l'adresse **normandietaxisacademy@gmail.com**. Ces droits comprennent :

- **Droit d'accès** : Le stagiaire peut demander l'accès à ses données personnelles pour savoir quelles informations sont collectées et comment elles sont utilisées.
- **Droit de rectification** : Le stagiaire peut demander la modification de ses données personnelles si celles-ci sont inexactes ou incomplètes.
- **Droit à l'effacement** : Le stagiaire peut demander l'effacement de ses données personnelles sous réserve des exceptions prévues par la loi.
- **Droit à la limitation du traitement** : Le stagiaire peut demander la limitation du traitement de ses données personnelles dans certaines situations (par exemple, en cas de contestation de l'exactitude des données).
- **Droit d'opposition** : Le stagiaire peut s'opposer au traitement de ses données personnelles pour des raisons légitimes.
- **Droit à la portabilité** : Le stagiaire peut demander à recevoir ses données personnelles dans un format structuré et couramment utilisé afin de les transférer à un autre organisme.

## **5.6. Partage des données**

**Normandie Taxis Academy** ne partage pas les données personnelles des stagiaires avec des tiers, sauf lorsque cela est nécessaire pour le bon déroulement de la formation ou pour répondre à des obligations légales. En ce cas, les informations peuvent être transmises à des autorités compétentes ou à des prestataires de services (par exemple, pour l'émission de certificats ou la gestion administrative des formations).

Aucune donnée personnelle n'est transférée en dehors de l'Union européenne.

## **5.7. Consentement du stagiaire**

En vous inscrivant à une formation au sein de **Normandie Taxis Academy**, vous consentez à la collecte, au traitement et à la conservation de vos données personnelles dans les conditions définies ci-dessus. Vous pouvez retirer ce consentement à tout moment, sous réserve des obligations légales de **Normandie Taxis Academy** pour conserver certaines données.

# **6. MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION**

Afin de garantir la qualité et la pertinence de la formation dispensée, ainsi que le suivi des compétences acquises par les stagiaires, **Normandie Taxis Academy** met en place un système rigoureux d'évaluation et de validation des acquis. Ces modalités sont conçues pour assurer que chaque stagiaire atteint les objectifs pédagogiques définis dans le programme de formation.

## **6.1. Évaluation continue des acquis**

Tout au long de la formation, une évaluation continue sera réalisée pour mesurer les connaissances et compétences acquises par le stagiaire. Ces évaluations permettront de vérifier que le stagiaire maîtrise les thématiques abordées dans chaque module et est en capacité de les appliquer dans un cadre professionnel.

Les modalités d'évaluation incluent :

- **Tests de connaissances** : Des questionnaires ou des exercices écrits seront proposés après chaque module afin de tester la compréhension des concepts enseignés.
- **Évaluations pratiques** : Des mises en situation, des études de cas ou des travaux pratiques seront organisés pour évaluer l'application des savoirs dans des conditions réelles ou simulées. Ces évaluations se feront, entre autres, sur le terrain lors des entraînements sur véhicule agréé taxi.
- **Observations directes** : Les formateurs effectueront une observation continue du stagiaire lors des activités pratiques afin de s'assurer de sa capacité à appliquer les normes de sécurité, la réglementation et les bonnes pratiques professionnelles.

## **6.2. Évaluation de fin de formation**

À la fin de la formation, une évaluation finale sera réalisée pour valider les compétences acquises par le stagiaire. Cette évaluation se compose de deux parties :

- **Évaluation théorique** : Un examen écrit ou en ligne permettra de tester les connaissances théoriques sur les modules abordés, tels que la réglementation, la sécurité routière, l'anglais, etc.

- **Évaluation pratique** : Une épreuve pratique sera organisée pour évaluer les compétences techniques du stagiaire dans des conditions réelles, telles que la conduite d'un véhicule agréé taxi ou la gestion d'une situation spécifique liée au métier de chauffeur de taxi.

### **6.3. Critères de validation**

La validation des acquis de la formation dépend de l'obtention de résultats positifs dans les évaluations suivantes :

- **Note minimale requise** : Pour valider la formation, le stagiaire doit obtenir une note égale ou supérieure à 50 % dans chaque évaluation théorique et pratique.
- **Présence et assiduité** : Une présence minimale de 80 % des heures de formation est requise pour valider la formation. Les absences doivent être justifiées et, le cas échéant, rattrapées conformément aux procédures définies par **Normandie Taxis Academy**.

### **6.4. Certification et remise du certificat de réalisation**

À la suite de l'évaluation finale et si toutes les conditions de validation sont remplies, **Normandie Taxis Academy** remettra au stagiaire un **certificat de réalisation** de la formation. Ce certificat atteste de la participation et de la validation des compétences acquises durant le parcours de formation. Ce certificat ne constitue pas un certificat de compétences, mais il sert à attester de la fin de la formation avec succès.

### **6.5. Cas de non-validation**

Si un stagiaire ne parvient pas à valider la formation à l'issue des évaluations, il pourra, selon la situation, :

- **Recevoir une proposition de formation complémentaire** ou de rattrapage pour améliorer les compétences non validées.
- **Demander un entretien de réévaluation** avec le responsable pédagogique afin de déterminer les mesures à prendre pour favoriser la réussite du stagiaire.

Dans tous les cas, **Normandie Taxis Academy** accompagnera le stagiaire afin de maximiser ses chances de succès.

### **6.6. Recours en cas de désaccord**

En cas de désaccord sur l'évaluation des résultats ou la décision de validation, le stagiaire pourra exercer un droit de recours, conformément à la procédure de réclamation prévue à l'article 9. "Réclamations et Recours" du présent contrat. Ce recours devra être formulé par écrit dans les 10 jours suivant la réception des résultats.

## **7. SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

Le respect des règles et des engagements définis dans le cadre de la formation est essentiel pour assurer un bon déroulement des sessions et maintenir un environnement de travail serein et respectueux pour tous les participants. En cas de manquement aux règles établies, des sanctions disciplinaires peuvent être appliquées afin de préserver la qualité de la formation et la sécurité des stagiaires.

### **7.1. Règles de conduite et obligations du stagiaire**

Lors de votre inscription à une formation au sein de **Normandie Taxis Academy**, vous vous engagez à respecter les règles suivantes :

- **Respect des horaires et assiduité** : L'assiduité et le respect des horaires sont essentiels pour la bonne progression de la formation. Toute absence injustifiée ou retard répété pourra entraîner des sanctions.
- **Respect des formateurs et des autres stagiaires** : Un comportement respectueux et courtois est attendu vis-à-vis des formateurs, du personnel et des autres stagiaires. Tout comportement inapproprié, tels que des propos ou gestes discriminants, violents ou perturbateurs, pourra entraîner une sanction.
- **Utilisation des équipements** : Les stagiaires doivent utiliser le matériel et les véhicules de formation dans le respect des règles de sécurité et des consignes données par les formateurs.
- **Respect de la réglementation en vigueur** : En tant que futur professionnel du secteur du transport, vous devez respecter toutes les normes légales et réglementaires en vigueur, notamment celles liées à la sécurité routière et à la réglementation spécifique aux taxis.

## 7.2. Types de sanctions

En cas de manquement à ces règles, **Normandie Taxis Academy** pourra appliquer l'une des sanctions disciplinaires suivantes, en fonction de la gravité du manquement :

- **Avertissement verbal** : En cas de première infraction mineure, un avertissement verbal pourra être donné, signalant au stagiaire le non-respect des règles.
- **Avertissement écrit** : Si l'infraction persiste ou s'il y a récidive, un avertissement écrit sera adressé au stagiaire pour l'informer formellement des manquements constatés et des conséquences éventuelles.
- **Suspension temporaire** : En cas de comportement perturbateur ou de non-respect grave des règles, la formation pourra être suspendue temporairement. La durée de cette suspension sera déterminée en fonction de la situation.
- **Exclusion définitive** : En cas de faute grave (comportement violent, menace envers un formateur ou un autre stagiaire, non-respect des normes de sécurité, etc.), **Normandie Taxis Academy** pourra décider de l'exclusion définitive du stagiaire de la formation. Cette mesure sera prise après un entretien préalable avec le stagiaire, et une notification écrite lui sera adressée.

## 7.3. Processus de sanction

Avant toute application de sanction, le stagiaire sera informé des faits reprochés et pourra être invité à un entretien de clarification avec un représentant de **Normandie Taxis Academy**. Lors de cet entretien, le stagiaire pourra exposer sa version des faits et proposer des explications.

Les sanctions seront décidées en fonction de la gravité des faits, en prenant en compte les circonstances et les éventuelles précédentes infractions.

## 7.4. Droit de recours

En cas de sanction disciplinaire, le stagiaire pourra exercer un droit de recours. Si une sanction lui paraît injustifiée, il pourra adresser une réclamation écrite à **Normandie Taxis Academy** via l'adresse mail **normandietaxisacademy@gmail.com**. Cette réclamation sera examinée dans un délai de 10 jours ouvrés, et une réponse sera apportée après analyse du dossier.

En cas de désaccord persistant, le stagiaire pourra saisir le médiateur ou, si nécessaire, les juridictions compétentes conformément à l'article 10.4 "**Loi applicable et juridiction compétente**" du présent contrat.

## **8. DROIT À L'IMAGE**

### **8.1. Autorisation d'utilisation de l'image**

Dans le cadre de sa formation, **Normandie Taxis Academy** peut être amenée à prendre des photos, vidéos ou enregistrements sonores des stagiaires lors des sessions de formation, des activités pédagogiques, des événements ou des sessions pratiques. Ces images et enregistrements peuvent être utilisés à des fins pédagogiques, promotionnelles ou de communication par **Normandie Taxis Academy**.

En s'inscrivant à une formation, le stagiaire autorise expressément **Normandie Taxis Academy** à utiliser, reproduire et diffuser son image, sa voix et ses prestations, dans le respect de sa dignité et de son droit à la vie privée, sur tous supports de communication, y compris mais non limité à :

- Le site internet de **Normandie Taxis Academy**,
- Les réseaux sociaux de **Normandie Taxis Academy**,
- Les brochures, dépliants et supports de publicité,
- Les vidéos et photos à usage promotionnel ou pédagogique.

### **8.2. Utilisation des images et vidéos**

Les images et vidéos prises par **Normandie Taxis Academy** peuvent être utilisées sur une période de cinq (5) ans, à compter de la date de la signature du contrat de formation, sauf si le stagiaire informe **Normandie Taxis Academy** de son souhait de révoquer cette autorisation avant cette période, en adressant un courrier écrit à l'adresse suivante : [normandietaxisacademy@gmail.com](mailto:normandietaxisacademy@gmail.com).

Les images peuvent être diffusées sans contrepartie financière, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- L'utilisation doit être en lien avec les activités de formation et la promotion des services de **Normandie Taxis Academy**,
- L'image doit toujours être utilisée de manière respectueuse et ne doit pas porter atteinte à la réputation ou à l'image du stagiaire.

### **8.3. Refus d'utilisation de l'image**

Le stagiaire peut, s'il le souhaite, refuser l'utilisation de son image à des fins promotionnelles ou pédagogiques. Ce refus doit être exprimé clairement et par écrit lors de son inscription à la formation, ou par un courrier adressé à **Normandie Taxis Academy** avant toute prise de photo ou enregistrement.

En cas de refus, **Normandie Taxis Academy** s'engage à respecter la décision du stagiaire et à ne pas utiliser ses images ou vidéos dans les supports de communication.

#### **8.4. Droit d'accès et de rectification**

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles (Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses images et vidéos. Le stagiaire peut demander à tout moment la suppression de ses images de tout support numérique ou autre en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : [normandietaxisacademy@gmail.com](mailto:normandietaxisacademy@gmail.com).

#### **8.5. Responsabilité de Normandie Taxis Academy**

**Normandie Taxis Academy** s'engage à respecter les droits des stagiaires en matière d'image. L'utilisation de l'image du stagiaire sera toujours conforme aux principes de respect et de confidentialité. Toutefois, **Normandie Taxis Academy** ne pourra être tenue responsable des utilisations des images réalisées par des tiers, notamment dans le cadre de la diffusion de contenu par les stagiaires eux-mêmes ou d'autres personnes via des médias sociaux ou des plateformes externes.

#### **8.6. Droit à l'image des mineurs**

Dans le cas où un stagiaire serait mineur, l'autorisation de diffusion d'image devra être donnée par les parents ou tuteurs légaux, selon les modalités définies ci-dessus. **Normandie Taxis Academy** exigera une autorisation parentale pour l'utilisation des images du mineur dans tout support de communication.

### **9. RÉCLAMATIONS ET RE COURS**

Chez **Normandie Taxis Academy**, nous mettons un point d'honneur à offrir une expérience de formation de qualité. Toutefois, si vous estimatez avoir rencontré une difficulté ou si vous êtes insatisfait de certaines prestations, nous mettons à votre disposition un processus de réclamation clair et transparent. Cette section vous explique la procédure à suivre pour formuler vos réclamations et, le cas échéant, les recours possibles.

#### **9.1. Formulation d'une réclamation**

Si vous souhaitez formuler une réclamation concernant la qualité de la formation, les conditions d'accueil, les aspects logistiques ou tout autre sujet lié à la prestation fournie par **Normandie Taxis Academy**, vous pouvez le faire de manière simple et rapide. Pour cela, il vous suffit de :

- Rédiger votre réclamation par écrit en détaillant les éléments concernés (formation, formateur, organisation, etc.)
- Envoyer votre réclamation à l'adresse email dédiée : [normandietaxisacademy@gmail.com](mailto:normandietaxisacademy@gmail.com)

#### **9.2. Accusé de réception et délai de réponse**

À réception de votre réclamation, **Normandie Taxis Academy** s'engage à accuser réception dans un délai de **5 jours ouvrés**. Nous vous informerons que votre demande est en cours d'examen et nous vous fournirons une estimation du délai de traitement.

Une réponse complète et détaillée sera apportée dans un délai maximum de **30 jours** à compter de la réception de votre réclamation, sauf en cas de force majeure. Nous nous efforçons d'apporter une réponse claire et satisfaisante dans le respect de vos attentes et des engagements pris par l'organisme.

### **9.3. Traitement amiable des litiges**

Dans le cadre de la réclamation, nous privilégions une approche amiable pour résoudre tout différend ou désaccord. Une fois que nous avons pris connaissance de votre réclamation, un membre de notre équipe vous contactera pour discuter de la situation, recueillir des informations complémentaires si nécessaire, et trouver une solution qui soit satisfaisante pour les deux parties.

### **9.4. Recours en cas de désaccord**

Si, malgré nos échanges et tentatives de résolution amiable, vous estimatez que votre réclamation n'a pas été traitée de manière satisfaisante, vous avez la possibilité de saisir un médiateur externe. Nous vous encourageons à utiliser ce recours amiable pour éviter toute procédure judiciaire.

Si la médiation ne permet pas de résoudre le différend, le litige pourra être porté devant le tribunal compétent, selon les conditions définies à l'article **10.4** des **Dispositions Finales** du présent contrat.

### **9.5. Suivi et amélioration continue**

Toutes les réclamations sont prises en compte avec sérieux et sont utilisées comme un levier d'amélioration continue. Chaque réclamation nous permet de mieux comprendre vos attentes et de renforcer la qualité de nos prestations.

**Normandie Taxis Academy** s'engage à revoir ses pratiques régulièrement et à vous offrir un service de formation toujours plus adapté à vos besoins.

## **10. DISPOSITIONS FINALES**

Cette section regroupe les dernières informations nécessaires pour garantir que les droits et obligations de chaque partie sont respectés, en conformité avec la législation en vigueur. Elle assure une bonne compréhension du cadre contractuel et des modalités applicables à la formation.

### **10.1. Modification du contrat**

**Normandie Taxis Academy** se réserve le droit de modifier les termes du présent contrat en fonction de l'évolution de la législation, de l'organisation de la formation, ou de tout autre élément susceptible de modifier les conditions initialement prévues. Toute modification du contrat fera l'objet d'un avenant qui devra être accepté et signé par les deux parties.

### **10.2. Nullité d'une clause**

Dans l'éventualité où l'une des clauses du présent contrat serait jugée invalide, illégale, ou inapplicable par un tribunal compétent, cette invalidité n'affectera pas la validité des autres clauses du contrat, qui resteront pleinement applicables. La clause invalidée sera remplacée par une nouvelle clause qui respectera les objectifs et les principes de la clause initiale dans la mesure du possible.

### **10.3. Force majeure**

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de l'une de ses obligations si cette inexécution est causée par un événement de force majeure, tel que défini par la jurisprudence. Les parties se consulteront afin de déterminer les mesures à prendre pour surmonter cet obstacle et maintenir la poursuite de la formation. Les événements de force majeure peuvent inclure, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les grèves, les interruptions des transports, ou des cas de force majeure d'ordre gouvernemental.

#### **10.4. Loi applicable et juridiction compétente**

Le présent contrat est régi par la législation française. En cas de litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent de tenter une résolution amiable. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes du **tribunal du Havre**, conformément aux règles de compétence territoriale prévues par la loi.

#### **➤ Coordonnées du Tribunal judiciaire du Havre**

Adresse :

1 Place des Arts,  
76600 Le Havre, France

Téléphone :

+33 2 35 22 91 00

Site web :

<https://www.tribunaux-referes.justice.fr>

#### **10.5. Intégralité du contrat**

Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties. Il remplace et annule tous les accords ou engagements antérieurs, qu'ils soient écrits ou verbaux, relatifs à la même matière. Aucune modification ou dérogation à ce contrat ne sera valable, sauf si elle est rédigée par écrit et signée par les deux parties.

#### **10.6. Acceptation des conditions**

En signant ce contrat, le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité des clauses, en comprendre les termes, et accepter de s'y conformer dans leur totalité. Toute inscription à la formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions.

Fait en double exemplaires à		La date du jour	
Signature du stagiaire		Signature du responsable du centre de formation	
<b>NORMANDIE TAXI ACADEMY</b> Centre de Formation Taxi 14 Rue de la République 76210 Bolbec Représenté par Mr Guillaume FRIBOULET Directeur de l'Établissement			

**Normandie Taxis Academy – Centre de formation Taxi**

14 Rue de la République – 76210 Bolbec

**SIRET : 937 842 672 000 19 | Code APE : 8553Z (Enseignement de la Conduite)**

✉ [normandietaxisacademy@gmail.com](mailto:normandietaxisacademy@gmail.com) | 🌐 [www.normandietaxisacademy.fr](http://www.normandietaxisacademy.fr) | ☎ 02 32 79 21 14

**Numéro de déclaration d'activité : NDA N° 28760746376 enregistré auprès du Préfet de la Région Normandie**

Signature Cachet du Stagiaire

Signature Cachet du Centre de Formation

PROPRIÉTÉ DE NORMANDIE TAXIS ACADEMY